COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le jeudi 13 décembre 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Nicole MAUCLAIR à Daniel TANNER – Isabelle DURET à Alain CACALY – Rahma KHADRAOUI à Andrée LIGONNET – Fabienne ALPHONSINE à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO – Isabelle BALLET à Grégory ESTREMS

Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Stéphane JEANNET – Franck FERRANTE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2012.12.20 20
OBJET : Financement d'accessoires ergonomiques pour un véhicule au bénéfice d'un fonctionnaire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'équiper le véhicule d'un fonctionnaire, adjoint technique principal de 1ère classe, 6ème échelon, d'accessoires ergonomiques conformément à l'avis du médecin de travail du 13 septembre 2011.

Ce financement s'inscrit dans le cadre des actions que les employeurs peuvent mener pour améliorer les conditions de vie des travailleurs handicapés qu'ils emploient et destinées à faciliter leur insertion professionnelle.

La prise en charge totale s'élève à hauteur de 115.90€ et concerne les équipements suivants :

- coussin dorsal Ergocar d'un montant de 39.90€
- coussin pour siège d'un montant de 64€
- frais de port fixé à 12€

Cette dépense fera l'objet d'une demande de remboursement auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP).

SOUS-PREFECTURE
DE LA TOUR DU PIN (ISERE)
28 DEC. 2012
ARRIVEE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE l'engagement de cette dépense pour un montant de 115.90€ (cent quinze euros et quatre-vingt-dix centimes).**
- **DIT que l'imputation de la dépense sera réalisée sur la ligne 020/6488.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 21 décembre 2012.
Publication et transmission en sous-préfecture le 21 décembre 2012

Le Maire,

Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, celte démarche suspendant le délai de recours contentieux.